

Délibération n° 2024/53

Tarif horaire pour utilisation de la Salle Vany

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	6
Votants	7

L'an deux mil vingt - quatre
le 9 octobre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, MM. BONNAUD,
CRUCHET, REBEYRAT

ABSENTS : MM. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER), MME CIBERT
MM. LEURS, M PASCAL, MME GIRAUD

Mme DELUCHE a été élue secrétaire.

TARIF HORAIRE pour UTILISATION de la SALLE VANY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'utilisation de la salle Vany pour une durée de 1 h deux jours par semaine.

Il propose qu'un tarif de location à l'heure de 20 € soit voté pour cette salle pour tout utilisateur hormis les associations de la Commune qui pourront continuer d'utiliser cette salle gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création d'un tarif de location à l'heure pour la salle Vany
- Arrête le montant de 20 € / heure pour tout utilisateur hormis les associations de la Commune qui pourront continuer d'utiliser cette salle gratuitement
- Donne tous pouvoirs aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 11 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 11 octobre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

